2111A1FCC

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA DEUXIEME ETAPE (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné IVECO France, 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX constructeur de la deuxième étape certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque : IRISBUS

(D.2) Type Variante Version : Type: SFR160/01 ; Variante: (2) IIAB ; Version: (2) K4K1A1222

Versions d'aménagement: ~~SFR160 5A - SFR160 6A - SFR160 7A - SFR160 5C~~ – SFR160 6C – ~~SFR160 7C – SFR160 6H – SFR160 7H (1)~~

(D.3) Dénomination commerciale : ~~ARWAY~~ – CROSSWAY – ~~RECREO – EVADYS H (1)~~

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) : VNESFR160ON011533

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): ~~19 000~~ ou 19 100 ou ~~18 300~~ (3)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): ~~22 500~~ ou 22 600 ou ~~22800~~ (3)

(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2) : M 575

(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : M 500

(J) Catégorie internationale : M3

(J.1) Genre national : T.C.P.

(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : CAR

(K) Numéro de la réception par type : L-0081-10-00

(P.1) Cylindrée (cm³): Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(P.2) Puissance nette maximale (kW) : Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(P.3) Source d'énergie : G.O

(P.6) Puissance administrative (CV) : 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) , véhicule à nombre de places variable : en versions d'aménagement SFR160 5A - 5C = 52
en versions d'aménagement SFR160 6A - 6H = 61 et en version d'aménagement SFR160 6C = 60
en versions d'aménagement SFR160 7A - 7H = 65 et en version d'aménagement SFR160 7C = 64

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(V.7) CO_2 : NC

(V.9) Classe environnementale : Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

Fait à, Le 12 JUIL. 2011

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 22 856 136 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 [illegible] LYON

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 19 300 Kg et d'un PTRA de 22 800 Kg
- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique admet un PTAC de 19 100 kg et d'un PTRA de 22 600 kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et le certificat de conformité CE du véhicule de base.

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte règlementaire) doit faire l'objet :- d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ARWAY
CROSSWAY
RECREO
EVADYS H

IRISBUS

N°L-0081-10-00
du 03/11/2010

Description de la réception en deuxième étape du véhicule complété en version d'aménagement SFR160 sur la base de la réception première étape (RCE e8*2007/46*0013)

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur de la 1ère étape:

IVECO France
1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux

0.1.1 - Marque : IRISBUS

0.1.2 - Désignations commerciales :ARWAY – CROSSWAY – RECREO – EVADYS H

0.1.3 - Catégorie internationale : M3

0.1.4 – Type, Variantes, versions : Voir 0.7

0.2 Constructeur de la 2ème étape :

IVECO France
1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux

0.2.2 – Nature de la transformation : Aménagement intérieur en autocar

0.3 – Marque : IRISBUS

0.4 – Désignations commerciales : ARWAY – CROSSWAY – RECREO – EVADYS H

0.5 – Catégorie internationale : M3

0.6 – Genre : TCP

0.7 –

Type	Variantes				Versions								
SFR160/01	I	I	A	B	J	1	A	1	A	1	??	?
	Q	S	B		K	2	B	2	B	3		
			C			4	E		C			
			D			5	F					
			E			7	I					
			F			8	J					
							K					
							L					
							M					
							P					
							R					
							S					
							T					
							U					
							V					
							W					

Versions d'aménagement :
SFR160 5A = carrosserie ARWAY empattement 5,300
SFR160 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
SFR160 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965.
SFR160 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 5,300
SFR160 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,200
SFR160 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,965
SFR160 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
SFR160 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965

0.7.1 – Décodage des TVV. : Voir RCE N° e8*2007/46*0013

0.8 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: 22 500
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500

2.4 à 2.13 Voir RCE N° e8*2007/46*0013

NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission, il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi ensemble admissible (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100 kg ou 300 kg.
Le véhicule équipé du pont 11x41 associé à la boîte ZF6S1600 ou ZF6S1601 ne bénéficie pas de cette majoration de poids de 300 kg
Aucune majoration de poids n'est autorisée pour l'essieu 2

3 MOTEUR

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

5 SUSPENSION

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

6 DIRECTION

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

7 FREINAGE

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : autocar.
8.1.2 Aménagements particuliers : en option
- Double vitrage (*) - Chauffage autonome (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Air conditionné (*) - Roue de secours (*)- - Rack à bagages (*)
- Cabine toilette uniquement en versions d'aménagement 6H et 7H avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assise (*)
- Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite (Art.53 – AM 02/07/82 mod.) :
  - 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite)
  - 1 ou 2 packs UFR (Unité en Fauteuil Roulant)(*), incluant une plate-forme élévatrice.
  - 2ème porte de type A ou D
  - Système d'abaissement du véhicule.
  - Possibilité : -1 banquette basculante située dans l'emmarchement milieu
    - 2 ou 4 sièges à assises relevables installés dans l'espace UFR.
    - 1 ou 2 podiums démontables, équipés chacun de 4 places assises

(*)NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version d'aménagement	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A-5C	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	3
6A-6C	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	5,1
7A-7C	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	6,09
6H	M ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	6,47
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	6,19
	Sp	Sans	1	dans l'empattement	6,97
7H	M ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	7,69
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	7,41
	Sp	Sans	1	dans l'empattement	8,05

Option pouvant diminuer le volume des soutes
- Cabine toilette = - 0,91 m³ ; - Plate-forme élévatrice = -1m³

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui, assuré par la nature des matériaux utilisés.
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées: au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES

Version d'aménagement	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	M ou S1 ou S2	52** 51*	40	25	77	40
	A ou D	52** 51*	38	25	77	38
6A	M ou S1 ou S2	61* 60**	40	29	90	40
	A ou D	61* 60**	38	29	90	38
7A	M ou S1 ou S2	65* 64**	44	31	96	44
	A ou D	65* 64**	42	31	96	42
5C	M ou S1 ou S2	52** 51*	40	25	77	40
	N	52	38	26	78	38
	A ou D	52** 51*	38	25	77	38
6C	M ou S1 ou S2	60** 59*	40	29	89	40
	N	60	38	29	89	38
	A ou D	60** 59*	38	29	89	38
7C	M ou S1 ou S2	64** 63*	44	31	95	44
	N	64	42	31	95	42
	A ou D	64** 63*	42	31	95	42
6H	M ou S1 ou S2 ou Sp	61* 60**	40	29	90	40
	A ou D	61* 60**	38	29	90	38
7H	M ou S1 ou S2 ou Sp	65* 64**	44	31	96	44
	A ou D	65* 64**	42	31	96	42

* avec siège convoyeur ; ** sans siège convoyeur

8.3.2. Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 31 places debout

8.3.3 Surface S0 = 26 m2 en versions d'aménagement 7A-7C-7H et
24 m2 en versions d'aménagement 6A-6C-6H et
21 m² en versions d'aménagement 5A-5C

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version d'aménagement	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		Banquette 2 places		Banquette 3 à 5 places
		Maxi	Mini	
5A	M ou S1 ou S2	24	17	1
	A ou D	24	16	1
6A	M ou S1 ou S2	28	17	1
	A ou D	28	16	1
7A	M ou S1 ou S2	30	19	1
	A ou D	30	18	1
5C	M ou S1 ou S2	24	17	1
	N	24	16	1
	A ou D	24	16	1
6C	M ou S1 ou S2	28	17	1
	N	28	16	1
	A ou D	28	16	1
7C	M ou S1 ou S2	30	19	1
	N	30	18	1
	A ou D	30	18	1
6H	M ou S1 ou S2 ou Sp	28	17	1
	A ou D	28	17	1
7H	M ou S1 ou S2 ou Sp	30	19	1
	A ou D	30	19	1

8.4.2 Équipements particuliers :

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ;

- en option, possibilité de sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places, sauf sièges à assise relevable et banquette basculante.

Banquette arrière : 3 à 5 places

- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 ou 3 points
- avec autres sièges : ceinture 3 points

Siège du convoyeur en option: équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Rack à bagages : impose les ceintures 3 points en arrière de celui-ci.

Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite :

- 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite) équipés de ceintures de sécurité 2 ou 3 points.
- 1 ou 2 Pack(s)UFR: impose une séparation et des ceintures 3 points en arrière de celui-ci, l'emplacement pour le fauteuil roulant est équipé de système de retenue du fauteuil et de son occupant.

- En option :
  - Banquette 2 places basculante, située dans l'emmarchement milieu, équipée de ceinture de sécurité 2 points
  - Sièges à assise relevable équipés de ceinture de sécurité 2 points

Sièges décalables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version d'aménagement	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
5A 6A et 7A	/	1 M ou 1N	/	1M ou 1N ou 1S1 ou 1S2 ou 1D ou 1A	/	/	/
5C 6C et 7C							
6H et 7H	/	1 M	/	1 M ou 1S1 ou 1S2 ou 1D ou 1A	/	/	/
	/	1M	/	/	/	1Sp	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3 Description des portes :

Dénomination	Caractéristique
M	Porte simple louvoyante, de service à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur
N	Porte simple louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
D	Porte double louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
A	Porte double louvoyante, de secours à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
S1	Porte simple louvoyante, de secours à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur
S2	Porte simple louvoyante, de sercours à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
Sp	Porte simple battante, de secours à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.4 Type de portes et commandes :

Les portes M, N, S1, S2, D ou A sont équipées:

- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

La porte Sp est équipé:

- de commande de secours intérieure.

Toutes les portes verrouillées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être verrouillées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version d'aménagement	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	ou Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtres de secours doubles	Total	Dont fenêtres de secours doubles	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
5A - 5C	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A-6C-6H	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A-7C-7H	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

10 DIVERS

10.1 à 10.2 Voir RCE N° e8*2007/46*0013

10.3 Marques d'identité du constructeur de la deuxième étape :

10.3.1 Emplacement de la plaque du transformateur : face AV côté D derrière la calandre

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE DE LA DEUXIEME ETAPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur de la deuxième étape IVECO FRANCE, 1,Rue des combats du 24 Août 1944 – 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :

- de catégorie internationale M3,

- genre TCP

- marque IRISBUS,

- Type, variantes, versions

Type	Variantes				Versions								
SFR160/01	I	I	A	B	J	1	A	1	A	1	??	?
	Q	S	B		K	2	B	2	B	3		
			C			4	E		C			
			D			5	F					
			E			7	I					
			F			8	J					
							K					
							L					
							M					
							P					
							R					
							S					
							T					
							U					
							V					
							W					

- Versions d'aménagement :
SFR160 5A = carrosserie ARWAY empattement 5,300
SFR160 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
SFR160 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965.
SFR160 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 5,300
SFR160 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,200
SFR160 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,965
SFR160 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
SFR160 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Nota 1 : Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h

Nota 2 : Réception de base e8*2007/46*0013.

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises (véhicule à nombre de places variable) :
en versions d'aménagement SFR160 5A - 5C = 52
en versions d'aménagement SFR160 6A - 6H = 61 et en version d'aménagement SFR160 6C = 60
en versions d'aménagement SFR160 7A - 7H = 65 et en version d'aménagement SFR160 7C = 64

Fait à LYON, le 26 octobre 2010
L'Ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° L – 0081-10-00
Fait à LYON, le 03 NOV. 2010
Pour le préfet et par délégation
l'ingénieur de l'industrie et des mines

Denis MONTES

2144A1FCL

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type de la deuxième étape n° L-0081-10-00)

Je soussigné, IVECO France, 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur de la deuxième étape, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids) ..... Oui

D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40, d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*) ..... ~~Oui~~ Non

D'un rapport de pont 11x41 et d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40 (obligatoire et sans incidence de poids) (*) ..... ~~Oui~~ Non

D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte ZF6S1601, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*) ..... ~~Oui~~ Non

D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte ZF12AS1601, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*) ..... Oui ~~Non~~

D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (sans incidence sur poids) (*) ..... ~~Oui~~ Non

b) D'un limiteur de vitesse à ..... 100 km/h

c) D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR) ..... Oui

d) D'un dispositif antipatinage (ASR) (*) ..... Oui

e) D'un système de freinage électronisé (EBS) (*) ..... Oui ~~Non~~

f) De l'option contrôle de trajectoire (ESP) (*) ..... ~~Oui~~ Non

g) D'un réservoir d'urée supplémentaire (*) ..... ~~Oui~~ Non

h) D'un réservoir d'urée de capacité de 120 litres (*) ..... ~~Oui~~ Non

i) D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants) ..... Oui

j) D'un chauffage autonome type Sphéros Thermo 300 (*) ..... ~~Oui~~ Non

k) De l'option aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite avec : ..... ~~Oui~~ Non

- 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite) ..... Oui
- 1 pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) ..... ~~Oui~~ Non
- 2 packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) ..... ~~Oui~~ Non
- 1 Banquette basculante située dans l'emmarchement milieu ..... ~~Oui~~ Non
- 2 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*) ..... ~~Oui~~ Non
- 4 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*) ..... ~~Oui~~ Non
- 1 podium démontable ..... ~~Oui~~ Non
- 2 podiums démontables ..... ~~Oui~~ Non

l) D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*) ..... ~~Oui~~ Non

m) D'un limiteur de couple de 40%) (*) ..... Oui ~~Non~~

n) D'une cabine toilette avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assises en versions d'aménagement 6H et 7H (*) ..... ~~Oui~~ Non

o) D'une porte de secours arrière sur la face latérale droite en versions d'aménagement 6H et 7H (*) ..... ~~Oui~~ Non

p) Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur) 50

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives 2005/55*2006/51G (Euro 5) avec moteurs F2BE3682A*S et F2BE3682B*S
2005/55*2006/51K (EEV avec FAP) avec moteurs F2BE3682A*U et F2BE3682B*U
2005/55*2008/74K (EEV sans FAP) avec moteurs F2BE3682A*V et F2BE3682B*V

(*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le : 12 JUIL. 2011

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 €uros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

2144A1FCL

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE DE LA TROISIEME ETAPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur de la 3ème étape :
CARROSSERIE VINCENT - Quartier Blacheronde - 26800 ETOILE SUR RHONE

que les véhicules :
Catégorie internationale : M3
Genre : TCP
Marque : IRISBUS
Dont les Types - Variantes - Versions suivent :
Type Variante Version :

Type	Variantes				Versions							
SFR160/01	I	I	A	B	J	1	A	1	A	1	??	?
	Q	S	B		K	2	B	2	B	3		
			C			4	E		C			
			D			5	F					
			E			7	I					
			F			8	J					
							K					
							L					
							M					
							P					
							R					
							S					
							T					
							U					
							V					
							W					

- Versions d'aménagement 2ème étape :
SFR160 5A = carrosserie ARWAY empattement 5,300
SFR160 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
SFR160 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965.
SFR160 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 5,300
SFR160 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,200
SFR160 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,965
SFR160 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
SFR160 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965
- Versions de transformation 3ème étape :
MODAE = Modifié en Véhicule Ecole

Livrés :

- carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Nota 1 : - Vitesse maximale autorisée sur autoroute: 100 Km/h
- La mention particulière n'est à reporter sur le certificat d'immatriculation que si l'organisme est soumis à l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Nota 2 : - Réception de base e8*2007/46*0013
- Réception 2ème étape : L-0081-10-**

Mention (s) Particulière (s):
- Nombre de places assises (véhicule à nombre de places variable) :
en versions d'aménagement SFR160 5A - 5C = **52**
en versions d'aménagement SFR160 6A - 6H = **61** et en version d'aménagement SFR160 6C = **60**
en versions d'aménagement SFR160 7A - 7H = **65** et en version d'aménagement SFR160 7C = **64**
- Véhicule école (mention optionnelle: se référer au nota ci-dessus et à l'attestation d'équipement)

Fait à Valence
18 mai 2011
Le technicien supérieur principal de l'industrie et des mines

Pascal OLIVIER

Vu, Approuvé
Enregistré sous le numéro: L-0048-11-00
Fait à Lyon, le 20 mai 2011
L'ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

2144A1FCL

CERTIFICAT DE CONFORMITE COMPLEMENTAIRE

Nous soussignés: **CARROSSERIE VINCENT ,** Quartier Blacheronde ,26800 ETOILE SUR RHONE

- Transformateur de la 3ème étape :

Certifie que le véhicule livré carrossé et aménagé:

	(2) **Dénomination**	
(D.1)	Marque	**IRISBUS**
(D.2)	Type Variante Version	
	Type :	**SFR 160/01**
	Variante :	IIAB (2)
	Version :	144M2ZZZ (2)
	Versions d'aménagement : ~~SFR160 5A - SFR160 6A - SFR160 7A - SFR160 5C - SFR160 6C - SFR160 7C - SFR160 6H - SFR160 7H~~ (1)	
	Versions de transformation 3ème étape :	**MODAE**
(D.3)	Denomination commerciale	~~ARWAY-CROSSWAY RECREO-EVADYS H~~ (1)
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (1)	VNESFR16 D0H0H5333
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg)	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg):	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(G)	Masse en service (G1+75) (kg) :(1)	11575
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg):(1)	11500
(J)	Catégorie internationale :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(J.1)	Genre national :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(J.3)	Carrosserie :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(K)	Numéro de la réception par type :	L-0048-11-00
(P.1)	Cylindrée (cm^3):	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(P.2)	Puissance nette maximale (kW) :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(P.3)	Source d'énergie :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(P.6)	Puissance administrative (CV) :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt dB(A):	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn^{-1}) :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(V.7)	CO_2 :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape
(V.9)	Classe environnementale :	Voir certificat de conformité de la deuxième étape

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception complémentaire ci-dessus
- sort de nos usines (magasins), le 20 JUIL. 2011
Pour être livré à :

CARROSSERIE VINCENT et FILS
Z.A. Blacheronde
26800 ETOILE-SUR-RHÔNE
SIRET 436 980 262 00014 - APE 342 A
Tél. 04 75 60 60 20 - Fax 04 75 60 63 40

Fait à ETOILE SUR RHONE, Le 20 JUIL. 2011

(1) A compléter

Nota 1: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception complémentaire du type ainsi que le procès verbal de réception et le certificat de conformité du véhicule de la 2ème étape

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R312-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route ou toute modifications du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:
- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT suivant le procès-verbal complémentaire par type N° L-0048-11-00 du 20/05/2011

Nous soussignés **CARROSSERIE VINCENT,** Quartier Blacheronde ,26800 ETOILE SUR RHONE,
Transformateur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité complémentaire ci-dessus sort de nos usines équipé de :

a)	d'un siège centrale pour enseignant ou convoyeur	~~OUI~~ NON
b)	d'un dispositif de double commande de frein d'embrayage et d'accélérateur (neutralisable)	~~OUI~~ NON
c)	d'un dispositif de double commande de signalisation électrique (1)	~~OUI~~ NON
d)	de double rétroviseur de surveillance pour l'enseignant	~~OUI~~ NON
e)	Inscription spécifique sur la face avant et arrière du véhicule	~~OUI~~ NON
f)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur et l'enseignant) (2)	51
g)	Mention à reporter sur le certificat d'immatriculation (1): véhicule école	~~OUI~~ NON
h)	Numéro de transformation (2): CVAE 11 10	

Nota : Le véhicule est conforme aux dispositions de l'annexe 1 de l'arrêté du 10.10.94 relatif aux conditions d'application de l'article R.413-10 du code de la route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

(1) barrer la (les) mention(s) inutile(s) - (2) à compléter.